



Permanence juridique

Un avocat à votre écoute

Besoin d'un renseignement ou d'un conseil juridique ?

Une permanence juridique est proposée une fois par mois, le jeudi, sur rendez-vous uniquement.

Consultations sur rendez-vous:

- Durée : 30 minutes
- Un sujet par personne et par année
- Sans suivi de dossier
- Orientation possible vers un avocat spécialisé si nécessaire

Prise de rendez-vous auprès de la réception du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 au 022 850 93 93

www.confignon.ch/permanence-juridique

Permanence juridique

Une fois par mois, le jeudi.

**Les consultations ont lieu par créneaux de 30 minutes,
entre 16h00 et 17h30.**

Dates 2026 :

- 19 février
- 27 août
- 26 mars
- 24 septembre
- 23 avril
- 29 octobre
- 28 mai
- 26 novembre
- 25 juin
- 17 décembre
- 23 juillet

Documents à apporter

Merci de vous munir de l'ensemble des documents utiles au traitement de votre demande (décisions, jugements, correspondances, contrats, etc.).

Annulation ou absence

En cas d'empêchement, il est impératif d'en informer la réception dans les meilleurs délais.

En dehors des heures d'ouverture, un email peut être adressé à :
social@confignon.ch.

Toute absence non excusée donnera lieu à la facturation d'un
émolument de CHF 100.-

Un doute, une situation à clarifier ?
Contactez la réception pour fixer votre rendez-vous.